

temporel, et que le siège où tous les fidèles devaient garder l'unité, à la fin fût mis audessus des partialités que les jalousies d'état pourraient causer, jeta les fondements de ce grand dessein par Pepin et par Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur libéralité, que l'Eglise, indépendante de son chef, de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun, et sous la commune protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes; et que, tenant en main la balance droite, au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments. [Disc. sur l'unité de l'Eglise.]

Certains esprits, même parmi les catholiques, espèrent apaiser les ennemis de l'Eglise en lui abandonnant cette souveraineté: après tout, disent-ils, ce n'est pas un dogme.

Ce n'est pas un dogme; cette souveraineté n'est elle pas identifiée à la sécurité, à la liberté, à la grandeur du catholicisme? Le dogme est-il tout, et la sécurité, la liberté, la grandeur de la vérité même ne sont-elles rien? Les édifices sacrés ne sont pas non plus la religion; les sacrifierez vous donc aussi sous le prétexte qu'on pourra toujours offrir le divin sacrifice au fond des forêts et dans le creux des rochers?

Pour nous, nous ne voyons bien clairement pour le Pape que deux manières d'être dignement indépendant; l'histoire ne montre que les prisons Mamertines ou le Vatican; la persécution avec un perpétuel miracle ou la liberté sur le trône, selon l'ordre régulier de la Providence; la gloire du martyre ou la royauté libre, indépendante et souveraine.

Mr. Thiers a écrit dans son histoire du Consulat et de l'Empire: "L'instituti on qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire, le Pape, gardien de l'unité catholique, est une constitution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Le chef est étranger, en effet; il faut en remercier le ciel. Le Pape est hors de Paris et cela est bien; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et, qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux; qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des Em-

peurs de l'Allemagne, loin de celle des Rois de France ou des Rois d'Espagne...

(à continuer.)

L'ABBÉ L.

QUÉBEC, 29 MARS, 1849.

Dans ce temps où l'univers entier, les yeux fixés sur l'Italie, attend avec impatience quelle sera la destinée de l'illustre exilé de Gaète; dans ce temps où le crime et l'impiété crient de toutes parts, d'un air triomphant, que le catholicisme est ruiné, que l'Italie, heureuse enfin, vient de recouvrer la liberté qu'elle avait perdue depuis si longtemps; dans ce temps où d'éloquents orateurs nous assurent que la tempête cessera et que la barque de Pierre rentrera dans le port victorieuse de tous les éléments conjurés contre elle, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant dans notre feuille une analyse des excellents articles de M. l'abbé Dupauloup.

Voici, d'après M. Dupauloup lui-même, les propositions qu'il entreprend de prouver:

1o. Que la liberté de la conscience et l'indépendance de la vérité catholique sont providentiellement unies et à sa liberté et à l'indépendance du pape;

2o. Que pour la sécurité de toute l'église, il faut que le pape soit libre et indépendant;

3o. Il faut que cette indépendance soit souveraine;

4o. Il faut que le pape soit libre, et qu'il le paraisse;

5o. Il faut que le pape soit libre et indépendant au dedans comme au dehors;

6o. Que c'est Dieu qui a fait tout cela et qui, par des voies admirables, a providentiellement établi cette souveraineté temporelle;

7o. Enfin il examine ce que serait Rome, l'Italie, l'Europe sans le pape. Sans doute une froide analyse ne saurait rendre tout ce que ces articles ont d'entraînant, mais le cadre trop petit de notre feuille ne nous aurait pas permis de le reproduire en entier, et nous avons mieux aimé en donner un résumé complet que des citations qui, en laissant au style toute sa beauté et au sentiment toute sa force, n'auraient pu rendre la liaison des idées.



Parlement Provincial.

Mr. le Rédacteur,

Le bill de réciprocité, après avoir subi quelques amendements, a subi sa troisième lecture au conseil législatif.

Le 20 Mars, Mr. Lafontaine proposa la

seconde lecture du bill pour augmenter la représentation, mais Mr. Chauveau proposa en amendement les résolutions que j'ai rapportées dans ma dernière correspondance. Il s'en suivit un débat très-animé qui occupa le reste de la séance, et qui finit par le rejet de ces résolutions par 59 contre 3 (MM. Chauveau, Laurin et Papineau formant la minorité). Dans le cours des débats, MM. Chauveau et Laurin déclarèrent qu'ils voteraient pour le bill de représentation si leurs résolutions étaient négatives, mais Mr. Papineau dit qu'il voterait contre le bill quand même il ne faudrait que sa voix pour le faire passer.

Le lendemain, Mr. Lafontaine ayant de nouveau proposé la 2de lecture de son bill, Sir Allan MacNab proposa en amendement d'en remettre la considération au second mardi de la prochaine session. Cette motion fut perdue par 44 contre 15. Sir Allan MacNab proposa alors d'en remettre la 2de lecture à 9 mois, pour faire un recensement soigné du B. C. Ce second amendement fut perdu par 35 contre 16. La proposition de Mr. Lafontaine fut emportée par 55 contre 20. On avait la majorité pour la 2de lecture, mais comme, pour changer quelque clause de l'acte d'Union, il faut au moins les deux tiers de la chambre, ou 56 voix, l'on voulut faire voter l'Orateur, Mr. Morin; ce Mr. ainsi que MM. Lafontaine et Baldwin y opposèrent. En conséquence, ce dernier Mr. fit remarquer qu'il était inutile de soumettre le bill au comité général, puisqu'il n'avait pas le nombre de voix suffisant.

Le 22 Mars, il y eut de grands débats sur une motion de Mr. Morrison de renvoyer à un comité spécial une pétition demandant le rappel de l'acte impérial relatif aux Réserves du Clergé. Cette motion, à la division des voix, fut rejetée par 22 contre 7. M. Laurin ayant proposé la 2de lecture du bill pour le rappel des lois relatives aux *seigns* dans le B. C. Mr. Holmes proposa en amendement de renvoyer la lecture de ce bill à 6 mois; sa motion passa par 42 contre 15 (presque tous les membres du district de Québec dans la minorité).

Le 23 Mars, la Chambre ne siégea que pour s'ajourner presque immédiatement à cause de la mort de Mr. Brooks, membre pour Sherbrooke, décédé dans la nuit, d'une attaque d'apoplexie.



L'Honorable David R. Atchison, du Missouri, président du sénat, se trouvait être Dimanche, 4 Mars, en vertu de sa charge, président des Etats-Unis pour un jour!